



URBANISME

**MISE EN LIGNE LE 29-05-2024**

Adresse des travaux :

45 Rue DU CLOUZIT

17200 ROYAN

## DESTINATAIRE

Madame Annick PADIGLIONE

45 rue DU CLOUZIT

17200 ROYAN

Affaire suivie par Mme BONNET Stéphanie

Objet : Rejet tacite

Envoi Recommandé sur GNAU

Madame,

Vous avez déposé une demande Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes à la mairie de Royan le 12/01/2024.

Par lettre du 06/02/2024 notifiée le 10/02/2024, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- DP01. : Un plan de situation du terrain [ Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]. Ce plan permet de localiser l'adresse dans la commune (à prendre sur google par exemple).
- DP02. : Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [ Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]. Merci de localiser sur le plan de masse la façade concernée par les travaux. Il sera également nécessaire d'indiquer les angles de prise de vues.
- DP05. : Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [ Art. R.431-36c) du code de l'urbanisme]. Merci de fournir une photographie avant et après de l'intégralité de la façade concernée par les travaux.
- DP11. : Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [ Art. R. 431-14 du code de l'urbanisme]. Merci de fournir une notice détaillée des modalités de mise en œuvre des travaux.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 06/05/2024, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

Pour votre information, Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, consulté dans le cadre de l'instruction des dossiers situés en SPR , a émis un avis en date du 20/02/2024 dont vous trouverez ci-joint une copie.

En conséquence, vous pourrez déposer une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



ROYAN, le 21/05/2024  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Didier SIMONNET

MISE EN LIGNE LE 29-05-2024



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
NOUVELLE-AQUITAINE**  
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la  
Charente-Maritime

Dossier suivi par : MOTTIN Lionel  
Objet : Plat'AU - DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON  
INDIVIDUELLE

---

Numéro : DP 017306 24 00066 U1701  
Adresse du projet : 45 Rue DU CLOUZIT 17200 ROYAN  
Déposé en mairie le : 12/01/2024  
Reçu au service le : 07/02/2024  
Nature des travaux:

Destinataire :  
LE SERVICE INSTRUCTEUR  
Royan\_17306

**Servitudes liées au projet :**

Eglise Saint-Pierre situé à 17306|Royan.

---

Ce dossier ne comporte pas les pièces exigibles en application du livre IV du code de l'urbanisme ou ces pièces ne sont pas exploitables. L'architecte des Bâtiments de France n'est donc pas en mesure d'exercer sa compétence et s'oppose en l'état du dossier à la délivrance de l'autorisation de travaux.

Il convient de demander au demandeur les pièces suivantes dans le délai d'un mois à compter du dépôt du dossier en mairie conformément à l'article R.423-22 du code de l'urbanisme :

Le projet se situe dans les abords de l'église Saint-Pierre, MH.

**INCOMPLET** : seule une photographie est présente dans le dossier ; de même, le descriptif des travaux ou l'insertion ou représentation des travaux n'est pas complète. le dossier doit être complété pour être instruit.

**MISE EN LIGNE LE 29-05-2024**

Fait à La Rochelle



Signé électroniquement  
par Lionel MOTTIN  
Le 20/02/2024 à 18:33

**L'Architecte des Bâtiments de France  
Monsieur Lionel MOTTIN**